école normale supérieure paris-saclay

Le conseil d'administration
de l'ENS Paris-Saclay

Séance du 1er juillet 2022

Délibération 2022-11

Point de l'ordre du jour : I

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2022.

Vu le décret n°2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

Vote unique :
Le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 11 mars 2022 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.

Nombres de votants :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstention :	0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er juillet 2022

Pour extrait conforme,
L'administrateur provisoire de l'École normale supérieure Paris-Saclay

Camille GALAP

Pièce jointe : Procès-verbal de la séance du 11 mars 2022.

Classée au registre des délibérations sous la référence : CA – 01/07/2022 - D.2022-11 Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le : 26/07/22 Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le 13/07/2022	Modalités de recours contre la présente délibération : En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

ENS Paris-Saclay
www.ens-paris-saclay.fr
4 avenue des sciences CS30008 91192 Gif-sur-Yvette Cedex

école normale supérieure paris-saclay

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 MARS 2022

EN HYBRIDE

Projet de procès-verbal

	Établissement	Nom	Prénom	P/E
Président du CA	ENS Paris-Saclay	ZALIO	Pierre-Paul	**Présent**
Membre de droit	Université Paris-Saclay	RETAILLEAU	Sylvie	**Présente**
Personnalités qualifiées	AEROSPACE VALLEY	BARBAUX	Yann	Excusé
	CEA	CORTIJO	Elsa	Excusée
	ENS de Rennes	DEBUSSCHE	Arnaud	**Présent**
	ENS Alumni	LAURRE	Jérôme	**Présent**
	IOGS	MARTIN	Jean-Louis	**Présent**
	Cour des comptes	STRASSEL	Christophe	Excusé
	EPAPS	VAN DE MAELE	Philippe	**Présent**
Représentants d'institutions partenaires	Académie des sciences	CANDEL	Sébastien	**Présent**
	CNRS Ile-de-France Sud	FORET	Benoît	Excusé
	ENS de Lyon	PINTON	Jean-François	Excusé
	INRIA	BERTHOU	Jean-Yves	**Présent**
	Région Ile-de-France	VIGIER	Jean-François	Excusé

Collège A	ISP	CORNU	Marie	Excusée
	PPSM	LERAY	Isabelle	**Présente**
	PS	RAGUENEAU	Frédéric	**Présent**
	DER Nikola Tesla - SATIE	RODET	Thomas	**Présent**
Collège B	DER Nikola Tesla - SATIE	BARBOT	Jean-Pierre	**Présent**
	DER de Chimie	DUMAS	Cécile	**Présente**
	Département de Langues	LAMBARD	Claire	Excusée
	DER de Physique	LE DIFFON	Arnaud	**Présent**
Élèves et étudiants	DER Génie mécanique DER Génie civil et environnement	ROBILLARD Suppléant SAVARY	Eva Onaïa	Excusée Excusé
	DER d'Informatique DER de Sciences Humaines et Sociales	LALI Suppléante ROULY	Rida Séa	Excusé **Présente**
	DER Génie civil et environnement DER de Sciences Humaines et Sociales	BENSANA-TOURNIER Suppléante MARGER	Ilian Raphaële	**Présent** Excusée
	DER Nikola Tesla DER d'Informatique	PIÉTRI Suppléant DARDHILLAC	Mélanie Valentin	**Présente** Excusé
BIATSS	Service des Relations Internationales	DUCHENNE	Tristan	Excusé
	DER de Biologie	LE JALLE	Stéphanie	**Présente**
	Direction de la Scolarité et de la Vie Étudiante	RALAMBOSON	Andréa	**Présente**

25 votants

Représentants du Ministère :

Conseillère d'établissement	MOULIN-CIVIL	Françoise	**Présente**
Représentant de la DGESIP	TARAVELLA	Didier	Excusé

Représentant du Rectorat :

Service régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SR-ESRI)	PROVOST	Chloé	**Présente**

Membres de droit :

Directeur général des services	TAVERNIER	François	**Présent**
Agent comptable	LISSY	Frédéric	**Présent**

Invités permanents présidence :

Président du conseil scientifique	AKNIN	Patrice	Excusé
Vice-présidente déléguée aux études et à la vie étudiante	DE SA	Caroline	**Présente**
Vice-présidente chargée des moyens	DURIEU	Cécile	**Présente**
Vice-présidente chargée de la formation	LARTIGUE	Claire	**Présente**
Vice-président chargé de la recherche	MAÎTRE	Philippe	**Présent**

Invités :

Directrice de la communication	CROZET	Morgann	**Présente**
Directrice des affaires financières	COUNIL	Christine	**Présente**
Cabinet Deloitte	GAULTRY	Alice	**Présente**
Directrice du projet Saclay	GOBERT	Hélène	**Présente**
Directeur de la Graduate School MRES	NÉRON	David	**Présent**
Directrice générale des services adjointe / DRH	TORRICELLI	Catherine	Excusée
Responsable partenariats et mécénat	RAOULT	Véronique	**Présente**

ORDRE DU JOUR

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 – Vote 3
II. Point d'actualité – Information 3
III. Aspects budgétaires, financiers et administratifs 3
1. Compte financier 2021 – Vote 3
2. Approbation de conventions – Vote 7
3. Délégation de compétences : modification – Vote 7
4. Politique « missions » – Vote 8
5. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote 8
6. Tarifs complémentaires – Vote 8
IV. Aspects formation 8
1. Place du diplôme au sein de l'Université – Information 8
2. Tarif des diplômes « Année de recherche thématique » – Vote 11
V. Aspects ressources humaines 11
1. Lumen : conditions d'ouverture le samedi – Vote 11
VI. Conventions – Information 11
VII. Questions diverses – Information 12

La séance est ouverte à 9 heures 40.

Pierre-Paul ZALIO se réjouit de la tenue en présentiel de ce conseil, en dépit du contexte international.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 – Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021 du conseil d'administration de l'ENS Paris-Saclay.

II. Point d'actualité – Information

Pierre-Paul ZALIO souligne la solidarité et le soutien efficace de l'École et de l'Université Paris-Saclay avec toutes les personnes durement affectées par la situation de guerre en Ukraine. Par ailleurs, Pierre-Paul ZALIO présente les différents événements qui ont émaillé la vie de l'École.

Claire Lartigue quitte la séance à 9 heures 50.

François TAVERNIER précise que le port du masque ne sera plus obligatoire à compter du lundi 14 mars. Quant aux autres gestes barrière, ils sont maintenus.

Pierre-Paul ZALIO indique que la vacance du poste de président de l'ENS Paris-Saclay sera publié d'ici quelques semaines.

III. Aspects budgétaires, financiers et administratifs

1. Compte financier 2021 – Vote

Pierre-Paul ZALIO explique qu'il revient aux administrateurs de juger de la bonne exécution du budget 2021 et de sa conformité aux missions de l'établissement, notamment en tant que membre de l'Université Paris-Saclay.

La trajectoire budgétaire de l'École est relativement contrainte, par ses recettes qui proviennent très majoritairement de la subvention d'État et par ses dépenses en masse salariale, dont l'augmentation, due à des dépenses pour ordre liées au cadre de gestion national, n'est pas intégralement compensée.

Enfin, les équipements mutualisés et les coûts bâtimentaires requièrent la diversification et l'accroissement des ressources propres.

a. Présentation de l'exécution budgétaire

Pierre-Paul ZALIO présente le budget par mission et signale que le niveau élevé de dépenses de masse salariale provient pour la moitié du salaire des normaliens. Le niveau des amortissements à la suite des investissements importants consentis à l'occasion du déménagement constitue un enjeu important de soutenabilité.

Jean-Yves BERTHOU s'enquiert des éléments comptabilisés dans la part CNRS.

Cécile DURIEU précise qu'il s'agit de la masse salariale des personnels permanents hébergés et de la dotation aux différents laboratoires.

Pierre-Paul ZALIO il signale l'impact des mesures du cadre national salarial – notamment la revalorisation du SMIC qui a un effet sur le salaire des normaliens – sur la masse salariale de l'École sans compensation notifiée à ce stade.

Cécile DURIEU souligne la singularité de l'exercice 2020, dont le résultat déficitaire est dû à l'installation dans le nouveau bâtiment et a fait l'objet d'un prélèvement sur le fonds de roulement. Au contraire, l'exercice 2021 se caractérise par un excédent de 4 millions d'euros.

Le budget principal a bénéficié de financements publics de fin d'exercice qui expliquent le résultat excédentaire, tel un abondement de la subvention d'État d'un million d'euros, dont la moitié est pérenne. De plus, certaines recettes correspondent à des dépenses d'exercices ultérieurs. En outre, de la TVA de l'exercice 2020 a été récupérée. De plus certaines recettes sont induites par un défaut d'information relative aux normaliens dans le cadre de l'engagement décennal et la provision au titre de l'engagement décennal a été diminuée. Enfin, la masse salariale a été légèrement sous-consommée.

Par ailleurs, le renchérissement de la masse salariale, des coûts bâtimentaires et des équipements mutualisés ainsi que la provision pour son gros entretien et réparation (GER) constituent des dépenses à intégrer pour les exercices suivants.

Le fonds de roulement avoisine les 19 millions d'euros, après retraitement de certaines provisions et restes à réaliser sur opérations fléchées, et du fait des opérations pluriannuelles.

L'exercice 2021 se caractérise par des moindres dépenses par rapport à 2020 qui a connu les frais exceptionnels de déménagement et d'installation de l'École. Quant à l'augmentation des recettes, elle provient essentiellement de l'abondement de la subvention. L'augmentation des recettes propres de 500 000 euros provient essentiellement de ruptures de l'engagement décennal et de récupération de TVA, les autres recettes affichant globalement une baisse.

Enfin, le montant total des contrats de recherche signés en 2021 est en augmentation après une tendance à la baisse durant plusieurs années. Par conséquent, l'École s'inscrit désormais dans une nouvelle dynamique après ses opérations de déménagement, son inscription dans l'environnement de l'Université Paris-Saclay et la structuration de son service d'appui à la recherche.

Sébastien CANDEL demande si les contrats ERC sont comptabilisés en totalité sur l'année de signature.

Cécile DURIEU le confirme. Toutefois, les recettes s'étalent sur plusieurs exercices.

Pierre-Paul ZALIO constate une augmentation de la masse salariale de 700 000 euros, une fois neutralisé l'effort consenti en 2020 sous forme de primes d'accompagnement au déménagement et à l'installation. Cette évolution inclut une hausse tendancielle de la part consacrée au financement des élèves.

Cécile DURIEU indique qu'il y a une augmentation du nombre d'ETPT entre 2020 et 2021 : + 17 dont 3 pour les normaliens, 6 dus à la prolongation de contrats doctoraux suite à la crise sanitaire, 3 pour les ATER suite à des postes vacants et 5 pour le personnel BIATSS.

Enfin, les dépenses exceptionnelles incluent les frais de transfert et d'installation ainsi que des dépenses d'investissement pour la formation et la recherche intégralement supportés par l'École. Quant au programme Foster, il fait l'objet d'une moindre exécution et des dépenses sont prévues au budget 2022.

Par ailleurs, le budget annexe de l'opération immobilière se caractérise par une sous-exécution des crédits inscrits au budget rectificatif du fait de réserves non levées, et par la prise en compte de l'amortissement du bâtiment et l'intégration du terrain au patrimoine de l'établissement.

b. Compte financier

Frédéric LISSY présente quelques éléments comptables en droits constatés.

L'exercice 2021 se caractérise par l'intégration au budget du terrain, mis à disposition par l'État ; les mises en service complémentaires au titre des dernières opérations de travaux ; et la fin des charges liées au déménagement.

La structure du bilan de l'actif reste inchangée par rapport à 2020. L'actif est constitué majoritairement du terrain et de la construction, puis de la trésorerie qui connaît une augmentation de 7 millions d'euros due à des opérations non budgétaires.

La principale partie du passif est constituée de subventions d'investissement et des réserves constituées au fil des exercices précédents.

Quant au compte de résultat, il rend compte de l'importance des charges de personnel. À noter la baisse des services extérieurs, due à l'arrêt de la gestion en double site et à l'achèvement du déménagement.

Le résultat redevient bénéficiaire, avec un fonds de roulement et une trésorerie en augmentation.

Au nom du cabinet Deloitte, Alice GAULTRY émet une certification des comptes sans réserve et sans observation.

Pierre-Paul ZALIO s'en félicite.

Par ailleurs, le compte financier a été examiné par le rectorat qui émet un avis favorable.

Thomas RODET s'enquiert de la raison de la diminution de la charge d'amortissement et de sa trajectoire.

Frédéric LISSY explique que cette diminution provient de la baisse de la dotation en provision pour risque de charges, les autres postes d'amortissement restant stables.

Sylvie RETAILLEAU souligne que le dialogue stratégique de gestion comprend désormais un point patrimoine. Il conviendra d'établir un plan de trajectoire commun avec l'ensemble des établissements de Saclay au sujet des coûts bâtimentaires.

Françoise MOULIN-CIVIL partage cette suggestion de coordonner les demandes. En effet, le dialogue stratégique de gestion a été repensé pour accompagner les établissements ayant engagé de forts investissements ces dernières années.

c. Rapport annuel de performance

Pierre-Paul ZALIO indique que le plan du document reprend les objectifs du projet de l'établissement et que le rapport annuel de performance de l'établissement (RAPET) dresse le bilan des actions mises en œuvre et actualise les indicateurs qui s'y rattachent.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tableaux du compte financier :

- *Tableau n°1 des emplois agrégés : 1 427 dont :*
  - *ETPT sous plafond État : 1 317*
  - *ETPT hors SCSP : 110*

- *Tableau n°2 relatif au solde budgétaire agrégé :*
  - *recettes encaissées : 94 893 392,88 € dont :*
    - *recettes globalisées : 94 893 392,88 €*
    - *recettes fléchées : 0,00 €*
  - *autorisations d'engagement : 91 603 887,92 € dont :*
    - *personnel : 69 660 238,23 €*
    - *fonctionnement : 16 483 371,85 €*
    - *investissement : 5 460 277,84 €*
  - *crédits de paiement : 95 365 521,83 € dont :*
    - *personnel : 69 660 238,23 €*
    - *fonctionnement : 17 747 463,13 €*
    - *investissement : 7 957 820,47 €*

  ce qui conduit à dégager :
  - *solde budgétaire : 472 128,95 €*

  avec, pour le budget principal :
  - *autorisations d'engagement : 88 349 694,49 € dont :*
    - *personnel : 69 660 238,23 €*
    - *fonctionnement : 16 073 333,62 €*
    - *investissement : 2 616 122,64 €*
  - *crédits de paiement : 91 029 990,45 € dont :*
    - *personnel : 69 660 238,23 €*
    - *fonctionnement : 17 612 816,19 €*
  - *investissement : 3 756 936,03 €*

  et le budget annexe Saclay :
  - *autorisations d'engagement : 3 254 193,43 € dont :*
    - *personnel : 0 €*
    - *fonctionnement : 410 038,23 €*
    - *investissement : 2 844 155,20 €*

- *crédits de paiement : 4 335 531,38 € dont :*
  - *personnel : 0 €*
  - *fonctionnement : 134 646,94 €*
  - *investissement : 4 200 884,44 €*

- *Tableau n° 4 relatif à l'équilibre financier budgétaire agrégé :*
  - *variation de trésorerie agrégée : + 6 793 525,23 € dont :*
    - *abondement de la trésorerie établissement : + 11 129 056,61 €*
    - *prélèvement de la trésorerie Saclay : - 4 335 531,38 €*

- *Tableau n° 6 relatif à la situation patrimoniale agrégée :*
  - *résultat patrimonial agrégé : 4 783 578,92 €*
  - *capacité d'autofinancement : 5 864 924,67 €*
  - *apport au fonds de roulement : 3 088 735,16 €.*

Le conseil d'administration décide d'affecter à l'unanimité le résultat patrimonial de 4 783 578,92 € en réserves facultatives et de transférer la totalité des réserves du compte de réserves diverses vers le compte de réserves facultatives.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan 2021 de l'utilisation de la CVEC (contribution de vie étudiante et de campus), tel que présenté dans le document annexé à la délibération.

Pierre-Paul ZALIO remercie les services pour l'élaboration du compte financier.

Les deux points suivants de l'ordre du jour sont traités ensemble.

2. Approbation de conventions – Vote

3. Délégation de compétences : modification – Vote

François Tavernier précise que la première délibération concerne la régularisation de la signature de conventions par le président et la seconde l'augmentation du plafond de délégation de signature par le président de conventions suite à l'augmentation de l'activité contractuelle de l'École et à son installation sur son nouveau campus.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la signature des conventions suivantes :

- *convention attributive d'aide n°ANR-21-ESRE-0031 dans le cadre de l'action « Équipements structurants pour la recherche » (EquipEx +) pour le Projet « e-DIAMANT », dont l'ENS Paris-Saclay assure la coordination, pour un montant de 6 789 384 euros ;*
- *convention de reversement au CNRS de l'aide attribuée par l'ANR dans le cadre de l'action « Équipements structurants pour la recherche » (EquipEx +) pour le Projet « e-DIAMANT », pour un montant de 2 961 090 euros ;*
- *contrat de prestation « Imagerie satellitaire : nouvelles méthodes », pour un montant de 1 080 000 euros ;*
- *Grant Agreement ERC « HIGHWAVE », pour un montant de 1 037 130 euros ;*
- *Grant Agreement ERC « DREAM ON », pour un montant de 1 937 500 euros ;*

et les nouveaux seuils de délégation de compétences accordée au président pour l'approbation des accords et conventions :

- *approbation des accords, conventions, subventions, et de leurs avenants, dont les modalités financières sont inférieures ou égales à quatre millions (4 M) d'euros HT ;*
- *approbation des accords et conventions de recherche pour lesquels l'ENS Paris-Saclay assure la coordination (dispositif d'intervention pour compte de tiers) et dont les modalités financières sont inférieures ou égales à dix millions (10 M) d'euros HT ;*
- *approbation des marchés publics et avenants dont les modalités financières sont inférieures ou égales à deux millions et demi (2,5 M) d'euros HT.*

4. Politique « missions » – Vote

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la nouvelle prorogation des dispositions relatives aux conditions de prise en charge des frais de missions votées au conseil d'administration du 15 mars 2019, jusqu'au plus tard le 31 décembre 2022.

5. Engagement décennal : demandes de dispense – Vote

François TAVERNIER rappelle que le conseil d'administration est compétent pour dispenser de remboursement les anciens élèves en situation de rupture d'engagement décennal. Il précise que la commission de suivi décennal a donné un avis défavorable à six demandes de dispense totale ou partielle de remboursement et a émis un avis favorable à une demande suite à une intégration tardive dans la fonction publique.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de suivi de l'engagement décennal.

6. Tarifs complémentaires – Vote

François TAVERNIER évoque deux conférences organisées par le LURPA pour lesquelles une délibération du conseil d'administration est nécessaire pour encaisser les droits d'inscription.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs complémentaires tels que présentés dans le document annexé à la délibération.

La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 40.

IV. Aspects formation

1. Place du diplôme au sein de l'Université – Information

Pierre-Paul ZALIO donne lecture des grandes lignes de la note distribuée en séance pour amorcer la discussion (document en annexe de ce PV)

Pierre-Paul ZALIO rappelle la reconfiguration de la politique de formation de l'École entamée depuis plus de vingt ans. L'enseignement et la délivrance du diplôme ENS grade master se caractérisent par une intensification de la place de la recherche, par une diversification des voies de recrutement et par le développement de l'interdisciplinarité.

Le diplôme de l'École a pris une importance particulière dans le contexte de création de l'EPE Université Paris-Saclay. Caractérisé par le décloisonnement des disciplines et la personnalisation des parcours, il s'est inscrit dans le processus d'autonomie des écoles sur leur diplôme.

Par ailleurs, au sein de l'organisation en *graduate schools* de l'Université, l'ENS Paris-Saclay a porté le projet d'une école graduée transversale, visant une professionnalisation de ses étudiants dans les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur, promouvant une formation *par, à* et *pour* la recherche.

Enfin, Pierre-Paul ZALIO souligne l'importance du débat de ce jour à l'heure où l'établissement achevant son cycle d'installation se tourne résolument vers sa place d'avenir au sein de l'Université Paris-Saclay.

Sylvie RETAILLEAU souligne l'importance de la *graduate school Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur* (GS MRES) qui doit fédérer les acteurs qui présente une identité commune en cohérence et engagés dans la même dynamique.

Par ailleurs, si les actions de formation *à* et *pour* la recherche sont l'apanage de l'ENS et de la *graduate school*, la formation par la recherche est assurée par l'ensemble des composantes de l'Université.

Quant à la notion de marque « ENS », elle est cruciale au sein de l'Université Paris-Saclay, pour soutenir cette dynamique de formation *à* et *pour* la recherche, qu'il conviendra également de développer au sein de la GS MRES.

Sylvie RETAILLEAU souligne également le développement d'objets interdisciplinaires au sein de l'Université, en réponse aux enjeux sociétaux. Ils constituent un contexte global auquel chaque composante doit contribuer. Par conséquent, l'apport de l'ENS sur le sujet est davantage celui d'un savoir-faire.

Par ailleurs, Sylvie RETAILLEAU se félicite de la volonté partagée par toutes les composantes de l'Université Paris-Saclay de la mise en visibilité de leurs diplômes. En effet, la valeur ajoutée de l'Université consiste à rendre visibles les cursus de ses composantes à l'international, et particulièrement les formations *pour* et *à* la recherche.

Enfin, le principe de la signature du diplôme par l'Université Paris-Saclay répond à une demande du jury IdEx et apporte une marque supplémentaire même si elle ne revêt qu'un caractère superfétatoire. Une telle signature est surtout bénéfique aux élèves et aux étudiants, notamment à l'international.

Pierre-Paul ZALIO se dit convaincu que la *graduate school* doit être le lieu des projets communs, y compris pour des projets temporaires. De plus, il souligne que l'atout que représente pour l'Université la connexion entre les ENS, qui favorise leur sollicitation par des établissements similaires à l'étranger.

Ilian BENSANA-TOURNIER regrette que l'enjeu d'une cosignature du diplôme ENS ne se concrétise pas davantage pour les normaliens de l'ENS Paris-Saclay qui ne sentent pas particulièrement être

dans l'Université. Il se demande pourquoi le diplôme ENS devrait être transformé en diplôme de l'Université.

Sylvie RETAILLEAU reconnaît que les cursus étaient auparavant davantage mutualisés. Il convient de retravailler le sujet. Par ailleurs, elle estime que la signature du diplôme ENS constituerait un véritable bénéfice pour les étudiants.

En outre, le projet de réunions avec les différents BDE (bureau des étudiants) des écoles a été retardé par la crise sanitaire et les différents déménagements. C'est pourquoi il convient de relancer cette dynamique de dialogue.

Enfin, Sylvie RETAILLEAU rappelle que l'Université finance de nombreux projets tournés vers tous les étudiants, par exemple la diagonale Paris-Saclay et d'autres projets ouverts à tous.

Ilian BENSANA-TOURNIER regrette le peu de communication de l'Université sur ces actions.

Jean-Yves BERTHOU souhaite que la *graduate school* MRES soit l'occasion de resserrer les liens avec les organismes de recherche. En effet, certains projets pourraient renforcer l'attractivité des dispositifs en place, tant pour les étudiants de l'Université, que pour les chercheurs et pour les acteurs à l'international.

David NÉRON estime que l'acceptabilité du partage des parcours de formation des différentes composantes qui présentent de fortes similarités s'acquiert au fil des années. Il convient désormais de concrétiser la mise en place de cursus de formation portés par la GS MRES qui peuvent ensuite diffuser plus largement.

Jean-Louis MARTIN estime que la signature du diplôme ENS par l'Université Paris-Saclay est un faux sujet. De plus, il estime que la coexistence en France des écoles et des universités constitue une véritable chance. C'est pourquoi il convient, en vertu du fort niveau des écoles dans l'organisation de l'Université Paris-Saclay, de montrer l'exemple du principe de subsidiarité sur certains sujets.

Sébastien CANDEL souligne la qualité de la formation de l'ENS Paris-Saclay, basée en partie sur son autonomie. Il revient à l'Université de valoriser plus explicitement de tels atouts. Par ailleurs, il estime que la maquette du diplôme, qui mentionne l'Université et l'École, concrétise déjà clairement l'engagement des deux établissements, au-delà de la seule signature.

Sylvie RETAILLEAU souligne que la signature est regardée par tous les employeurs, qui en sollicitent de plus en plus l'authentification.

Mélanie PIETRI précise que le sujet de la signature du diplôme a été porté à la discussion avec les élèves et étudiants par Monsieur ZALIO lors d'une commission de la vie étudiante (CVE) en 2021 et il avait alors demandé de recueillir l'avis des étudiants. Elle s'enquiert de l'avis des étudiants des autres écoles de l'Université Paris-Saclay.

Sylvie RETAILLEAU indique qu'elle a échangé avec les étudiants d'AgroParisTech.

Jean-Louis MARTIN signale qu'il a recueilli l'avis positif des étudiants de l'IOGS et des anciens élèves.

2. Tarif des diplômes « Année de recherche thématique » – Vote

Pierre-Paul ZALIO explique que ces formations interdisciplinaires sont sanctionnées par un diplôme d'établissement ou inter-établissement et il convient de fixer leurs tarifs. Il explique que ces formations attirent également des étudiants d'écoles partenaires hors périmètre de l'Université Paris-Saclay. Ces formations sont également proposées en formation continue avec une tarification adaptée.

Thomas RODET s'étonne que les étudiants boursiers ne bénéficient pas d'une exonération totale. Par ailleurs, en raison de la disparité des tarifs selon les écoles, il s'enquiert d'un éventuel reversement partiel des droits d'inscription perçus par les écoles pour leurs élèves qui viennent suivre une année de recherche thématique.

Pierre-Paul ZALIO précise que l'exonération retenue (au taux de 70 %) se situe dans la marge haute des pratiques courantes. Par ailleurs, aucun dispositif de reversement n'est mis en place, même si des étudiants ayant réglé des frais de scolarité très disparates se retrouvent d'ores et déjà dans les mêmes formations.

Ilian BENSANA-TOURNIER regrette le manque d'harmonisation entre les établissements au sujet des frais d'inscription, notamment entre certains masters de CentraleSupélec et le cursus des normaliens de l'ENS Paris-Saclay.

Pierre-Paul ZALIO reconnaît que l'École évolue dans un univers très hétérogène. Elle a fait pour sa part le choix d'une modération des tarifs.

Sylvie RETAILLEAU souligne que les écoles conservent leur personnalité morale. Quoi qu'il en soit, les tarifs des formations des *graduate schools* sont homogènes.

Ilian BENSANA-TOURNIER souligne que l'équité n'est pas respectée entre les établissements de l'Université Paris-Saclay.

Le conseil d'administration approuve par 21 voix pour, 1 abstention et 2 contre le tarif des diplômes « Année de recherche thématique » tel que présenté dans le document annexé à la délibération.

V. Aspects ressources humaines

1. Lumen : conditions d'ouverture le samedi – Vote

François TAVERNIER présente les conditions de travail le samedi des personnels du Lumen, bibliothèque du Quartier de Moulon, commune à l'ENS Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay et CentraleSupélec. Ilindique que le document a été soumis au comité technique..

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le dispositif de compensation financière et les modalités de récupération des horaires applicables à l'occasion d'interventions et permanences le samedi au sein du Lumen Learning Center, tels que présentés en annexe à la délibération.

VI. Conventions – Information

Pierre-Paul ZALIO présente la liste des conventions signées par délégation.

VII. Questions diverses – Information

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 13 heures 05.

Le président du conseil d'administration

Pierre-Paul ZALIO

Document rédigé par la société Ubiqus – Tél. 01.44.14.15.16 – http://www.ubiqus.fr – infofrance@ubiqus.com

Conseil d'administration du 11 mars 2022

Point 4.1 : **Le diplôme ENS dans la carte de formation de l'Université Paris-Saclay**

1. L'ENS Paris-Saclay a reconfiguré depuis plus de 20 ans, et notamment depuis la mise en place du LMD, sa politique de formation. Elle délivre, comme les autres ENS françaises, un diplôme ENS grade master. Jusqu'aux années 1990, l'École sélectionnait ses normaliens et leur proposait des enseignements complémentaires aux formations universitaires assortis d'une année dédiée à la préparation des agrégations. L'École s'est engagée depuis 30 ans dans une politique de diplomation de formations en propre, ou en partenariat, à travers les magistères, les DEA, puis les masters. L'École a par ailleurs délivré le doctorat (au sein d'une ED pluridisciplinaire, l'ED « Sciences pratiques ») et l'HDR.

2. Ces trente années d'évolution ont été marquées par l'intensification de la place de la recherche dans la formation au sein des ENS, au service d'une politique nationale d'encouragement au doctorat (attribution des AMN puis des CDSN). Depuis plus de 15 ans, quelques 75% des élèves poursuivent en doctorat. Dans le même temps, l'École recrute désormais environ 40% de ses normaliens au-delà des concours post-GPGE. La multidisciplinarité de l'ENS a permis de développer une interdisciplinarité, de la recherche comme de la formation, tant en sciences fondamentales qu'en sciences pour l'ingénieur ou en sciences humaines et sociales. C'est dans ce cadre que l'ENS propose, depuis 2004, la délivrance d'un diplôme de l'ENS qui sanctionne le suivi de l'ensemble de la scolarité dans l'École. Réformé en 2016, il s'est renforcé et est devenu le diplôme ENS grade master que nous connaissons aujourd'hui.

3. A partir de 2010, l'ENS s'est engagée dans un projet de regroupement physique et institutionnel dont les formes ont évolué, du plan campus, à l'obtention d'un IDEX, en passant par une COMUE pour aboutir en 2020 à la création de l'EPE Université Paris-Saclay et à l'installation de l'ENS dans ses nouveaux bâtiments sur le campus de Moulon. Les choix stratégiques de l'établissement ont toujours été cohérents avec cet engagement : autonomie de l'ENS Rennes, refonte et engagement soutenu dans la carte des formations portée par la COMUE puis par l'Université Paris-Saclay, reconfiguration progressive des laboratoires et intensification des collaborations (via les LABEX, les EQUIPEX, les consortia, etc.). Dans ce contexte exceptionnel, le diplôme a pris une forme nouvelle et une importance capitale. Ossature de la scolarité, il a été l'outil d'un décloisonnement des disciplines, d'une personnalisation des parcours des normaliens (avec le déploiement des projets d'études spécifiques, PES) et a été le cadre d'une déclinaison de formats pédagogiques novateurs : les masters FESUP, l'année ARPE[1], la certification à l'anglais scientifique, les diverses années de recherche thématiques (désormais diplômes) ARIA[2], ARTeQ[3], ARRC[4], etc. Aux enseignements strictement disciplinaires, se sont adjointes des activités constitutives de différentes compétences (interdisciplinaires, internationales, pédagogiques, transverses,

[1] ARPE : Année de recherche pré-doctorale à l'étranger
[2] ARIA : Année de recherche en intelligence artificielle.
[3] ARTeQ : Année de recherche en technologies quantiques (diplôme inter-établissement avec l'Université)
[4] ARCC : Année de recherche en recherche-création.

etc.) attendues pour un normalien. En 2017 a été négocié et voté par les CA l'accord des membres fondateurs de l'Université Paris-Saclay candidats à la pérennisation de l'IDEX et demandeurs d'un cadre juridique adapté à leur projet (ce sera l'EPE Université Paris-Saclay). Cet accord prévoit explicitement l'autonomie des écoles sur leur diplôme spécifique, ce qui inclut le diplôme ENS au même titre que les diplômes d'ingénieurs.

4. Projet transformant, l'Université Paris-Saclay s'est donnée d'une organisation en *graduate schools*, et l'ENS a porté le projet d'une école graduée transversale aux disciplines et aux thématiques, définie comme un cadre de coordination, de formations et de recherche, dédiée aux étudiants se projetant vers des études longues, intensives en recherche et visant une professionnalisation vers les métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur. Mise en place en 2021, multi-opérée et coordonnée par l'ENS, la *graduate school* MRES constitue une manière d'assumer le rôle présent et à venir de l'ENS dans une université où subsidiarité et complémentarité fonctionnelle lui donnent un rôle spécifique et une valeur d'attractivité au sein et pour l'Université. La GS MRES ou, pour le dire autrement, « l'ENS cible », peut ainsi devenir, à terme, le lieu (partagé) où s'opèrent (en coopération) les formations cohérentes avec la mission d'une ENS : les magistères, les tracks de formations *par, à et pour* la recherche, etc. Du point de vue de l'Université, la marque et la fonction de l'ENS constituent les équivalents de ce qu'ont constitué, au milieu du XXème siècle, les *graduate schools* transversales aux facultés des universités de recherche aux États-Unis[5]. En outre, l'École, de par ses caractéristiques, a vocation à constituer, au sein de l'Université, une fabrique de projets de formation et de recherche transversaux, expérimentaux et innovants.

5. Le point proposé au conseil d'administration est celui d'un débat sur cette évolution en cours, au moment où l'École achève un cycle, celui de son installation et de son intégration. Il doit nourrir les réflexions et décisions à venir de ce conseil sur différentes questions : les développements de la *graduate school* MRES et son rôle d'interface entre l'ENS et l'ensemble de l'Université, la place et la visibilité du diplôme ENS dans la carte des formations de l'Université, l'évolution possible des signatures du diplôme, les développements à venir des diplômes proposés par l'ENS (par exemple, les années de recherche thématique, dont il sera question au point 4.2 du présent conseil).

Pierre-Paul ZALIO

[5] « Puis est apparue une autre pièce majeure de cette division du travail académique : la création des Graduate Schools américaines. Pour ses enseignements de premier cycle, un département entretient des relations avec la faculté dont il relève en tant que champ disciplinaire, par exemple la faculté des arts ou encore celle des sciences. Mais pour les programmes des cycles supérieurs, et principalement du PhD, les mêmes départements ont de plus des liens institutionnels avec la Graduate School, soit la faculté des études supérieures, de leur établissement. Cette dernière — une faculté horizontale en quelque sorte, dont les fonctions s'étendent en général à tous les départements, écoles et facultés d'une université— remplit des objectifs liés aux priorités institutionnelles en matière de cycles supérieurs et d'interrelation entre la recherche et la formation avancée en recherche. Elle exerce pour ces champs d'activité des fonctions de coordination, de promotion de standards élevés, de contrôle de qualité et de support multiforme aux unités et acteurs universitaires des cycles supérieurs. Pareille division du travail académique instaurée dans les universités américaines de recherche a joué un rôle capital dans le remarquable devenir de ces institutions » (Robert Lacroix, Louis Maheu, *Les grandes universités de recherche*, Les Presses de l'Université de Montréal, 2015, p.69)